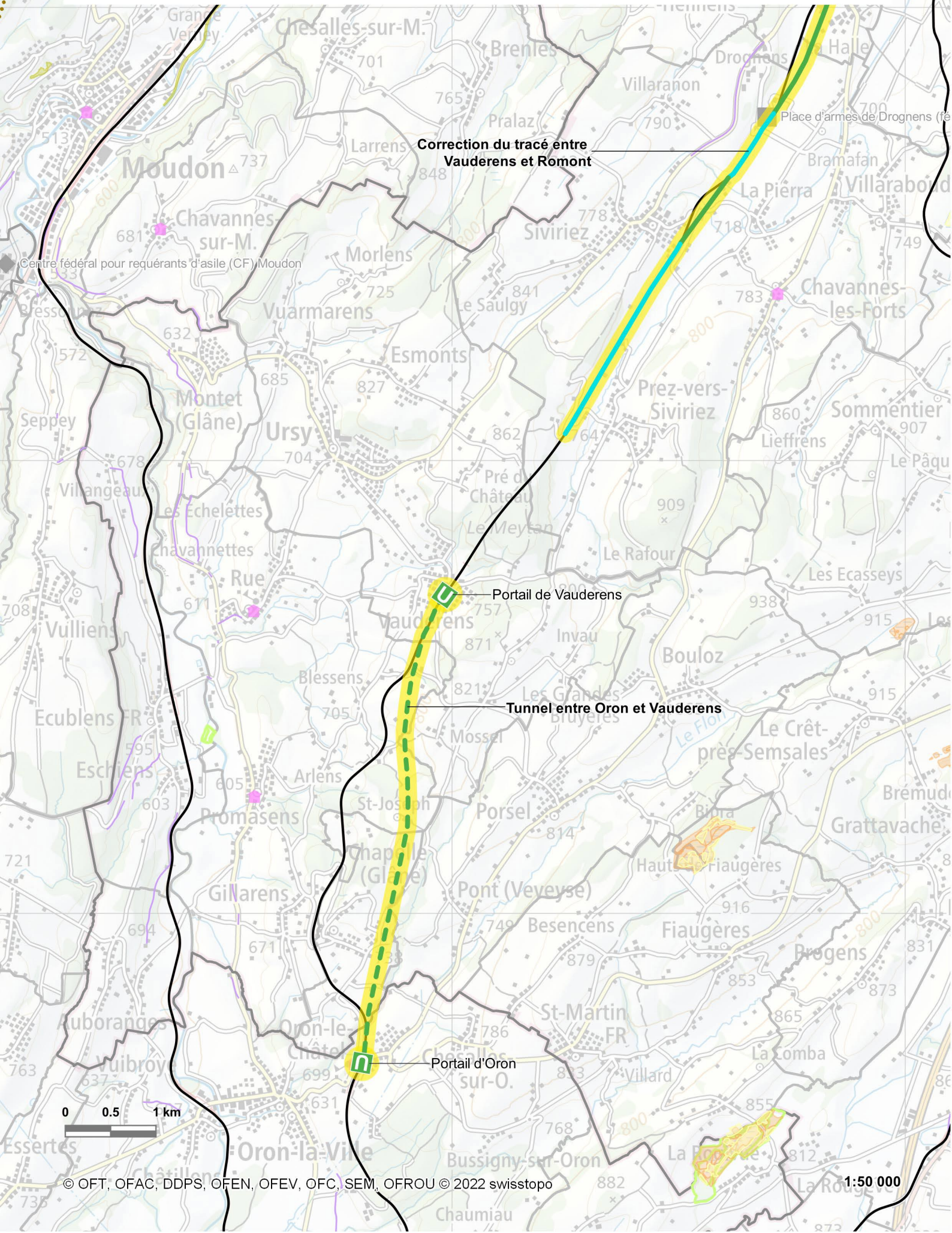


FO 3.5 Lausanne – Fribourg

<p>Informations générales et données techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cantons: Fribourg, Vaud ▪ Communes concernées: Billens-Hennens, Chapelle (Glâne), Le Flon, Oron, Romont (FR), Rue, Siviriez, Ursy ▪ Autorité compétente: OFT ▪ Services concernés: ARE, DDPS, OFC, OFEV, OFAG, services spécialisés des cantons de Fribourg et Vaud ▪ Autres partenaires: CFF, TPF 	<p>Renvois:</p> <p><i>Kap 4.1</i></p> <p>Bases:</p> <p><i>Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)</i></p>		
<p>Fonction et motif</p> <p>A l'heure actuelle, le trajet entre Berne et Lausanne est de 66 minutes. Le projet vise une réduction du temps de parcours à 57 minutes. Celle-ci doit permettre d'améliorer les nœuds de Lausanne et Berne. Cette réduction sera possible avec la réalisation d'un nouveau tunnel entre Oron et Vauderens, la correction du tracé actuel et l'introduction d'un nouveau matériel roulant.</p>	<p><i>Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2025 de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2013 (FF 2014 3949)</i></p>		
<p>Projet</p> <p>Tunnel entre Oron et Vauderens : construction d'une nouvelle ligne de 6,5 km entre Oron et Vauderens, dont environ 4 km en tunnel.</p> <p>Correction du tracé entre Vauderens et Romont : aménagement en gare de Siviriez et correction du tracé entre la sortie nord du tunnel actuel de Vauderens et Romont.</p>			
<p>Marche à suivre</p> <p>La réalisation est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES. La construction et le financement exigent sa prise en compte dans un arrêté fédéral. En fixant la mesure à l'état de «coordination réglée», il faut désigner dans le plan sectoriel l'emplacement et l'étendue des installations de chantier ainsi que les terrains éventuellement requis pour y déposer les matériaux d'excavation.</p> <p>Une coordination avec le plan sectoriel militaire (place d'armes et de tir de Drogens), le plan sectoriel des surfaces d'assolement et les objets ISOS Oron le Châtel et Romont doit être assurée.</p>			
<p>État de la décision</p>	ouverte		
<p>Mesures et état de la coordination</p> <p>Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tunnel entre Oron et Vauderens; – Correction du tracé entre Vauderens et Romont. 	CR	CC	IP
<p>Explication des indications</p> <p>Une coordination est également à assurer avec l'adaptation du plan d'aménagement de détail de la zone En Raboud située sur la commune de Romont.</p> <p>Pour pouvoir répondre au postulat « croix fédérale de la mobilité » (17.3262) des études concernant l'accélération et l'extension de la capacité sont menées afin de réduire le temps de parcours entre Lausanne et Berne en moins de 60 minutes.</p>			

FO 3.5 Lausanne – Fribourg (sud)



Correction du tracé entre Vauderens et Romont

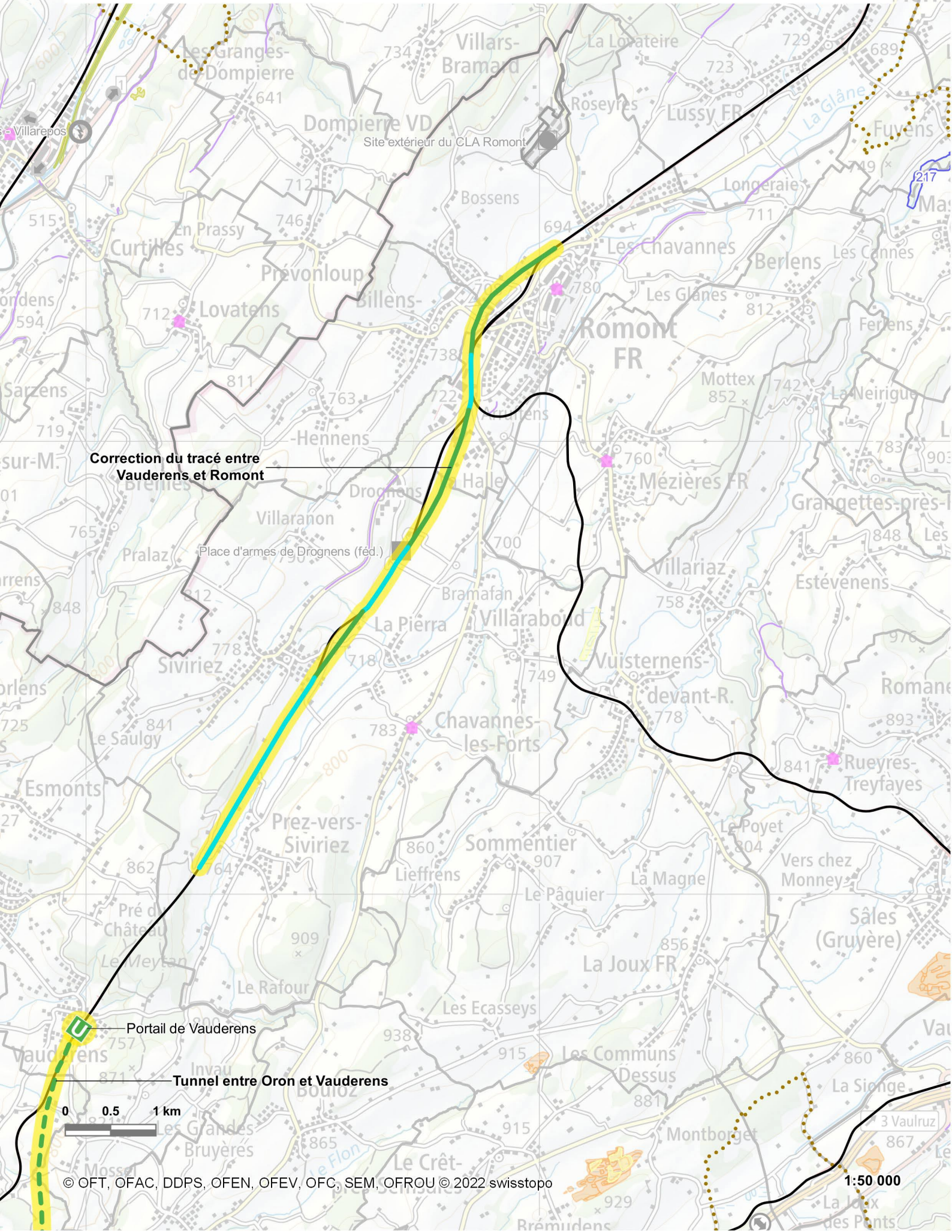
Portail de Vauderens

Tunnel entre Oron et Vauderens

Portail d'Oron



FO 3.5 Lausanne – Fribourg (nord)



Correction du tracé entre Vauderens et Romont

Portail de Vauderens

Tunnel entre Oron et Vauderens